460 P- 2380.08.00

EvoBus France



NOTICE DESCRIPTIVE

CAR MERCEDES BENZ - Type : 633 – Variantes : 252 926

Véhicule réceptionné suivant la directive 2001/85 C.E.

0. GENERALITES

0.1. Constructeur : EvoBus [illegible] 0567 Stuttgart (Allemagne)
0.1.1. Représentant [illegible] France : EvoBus France S.A.S. 2 à 6 rue du Vignolle - 95200 Sarcelles
0.2.
0.3. Marque : MERCEDES BEN[illegible]
0.4. Désignation commerciale : [illegible]E
0.5. Catégorie internationale : M3
0.6. Genre : T.C.P.
0.7. Type, variantes et versions : [illegible]2 926
0.7.1. Décodage des T.V.V. : [illegible]33 (Gamme INTOURO)
[illegible]952 (Ecolier 12.98m) – 926 (Moteur)
[illegible]ns objet

0.8. Puissance administrative : 19 CV

1. CONSTITUTION GENERALE

1.1. Nombre d'essieux et de roues : 2 essieux
Essieu 1 : roues simples
Essieu 2 : roues jumelées
1.1.1. Emplacement des roues motrices : Roues de l'essieu 2 - En option, dispositif antipatinage de roues (A.S.R.)
Un voyant [illegible] de bord signale au chauffeur l'entrée en fonction du système
1.1.2. Emplacement des roues directrices : Roues de l'essieu 1
1.2. Dimensions des pneumatiques : 295/80 R 22.5 (152/148 M) ou [illegible]ces charges/vitesses supérieurs
1.3. Constitution de la coque : Cadre treillis, en tubes et tôles [illegible]
1.4. Emplacement et disposition du moteur : Moteur monté ver[illegible]placé à l'arrière dans l'axe du car.
1.5 Emplacement du poste de conduite : Avancé, côté gauche

2. MASSES ET DIMENSIONS

Au sein de la présente notice descriptive, les essieux sont numérotés de l'avant vers l'arrière

2.1. Masse en charge maxi admissible en service dans l'Etat (PTAC)	: 19.000 Kg
2.2. Masse en charge maxi ensemble admissible en service dans l'Etat (PTRA)	:
2.2.1. Sans système de freinage de remorque	:
2.2.1.1. Avec remorque sans frein	: 19.750 Kg
2.2.1.1.1. Masse en charge maxi admissible de la remorque sans frein dans la limite de celui indiqué en 2.2.1.1.	: [illegible]750 Kg
2.2.1.2. Avec remorque équipée de freins à inertie	: [illegible]Néant ou 22.500 Kg (En fonction de la traverse arrière)
2.2.1.2.1. Masse en charge maxi admissible de la remorque avec frein dans la limite de celui indiqué en 2.2.1.2.	: [illegible]Néant ou 3.500 Kg (En fonction de la traverse arrière)
2.3.	
2.4. Masse en charge techniquement admissible	: 19.000 Kg
2.5. Charges maximales admissibles :	
2.5.1. Sur l'essieu 1	: 7.100 Kg
2.5.2. Sur l'essieu 2	: 12.600 Kg
2.6. Voie avant	: 2,126 m
2.7. Voie arrière	: 1,802 m
2.8. Empattement	: 6,920 m
Véhicules livrés carrossés	
2.9. Poids à vide du véhicule en ordre de marche	:
Ces poids peuvent augmenter en fonction des options d'équipements	
Véhicule livré aménagé	
2.9.0. Total	: 9.500 Kg
2.9.1. Sur l'essieu 1	: 3.500 Kg
2.9.2. Sur l'essieu 2	: 6.000 Kg
2.10. Porte-à-faux avant	: 2,76 m
2.11. Porte-à-faux arrière	: 3,30 m
2.12. Longueur hors tout	: 12,98 m
2.13. Largeur hors tout	: 2,55 m
2.14.	

Nota : Pour les véhicules munis d'un ralentisseur (voir point 7.9.2.), il est admis de pouvoir :
a) Augmenter la masse en charge maxi admissible en service dans l'état (point 2.1.) et la masse en charge maxi ensemble admissible en service dans l'état (point 2.2.) d'une valeur égale au poids de ce ralentisseur, des accessoires et ferrures nécessaires à son montage et à son fonctionnement, et ce dans la limite de 500 Kg, soit :
- 250 Kg pour un ralentisseur hydraulique
b) Augmenter la charge maximale admissible sur l'essieu 2 (voir point 2.5.2.) dans la même proportion que ci-dessus

3. MOTEUR

3.1. Dénomination du type :	
3.1.1. Marque	: DaimlerChrysler AG
3.1.2. Marquage moteur	: OM 926 LA IV/2-06 (Euro 4) – OM 926 LA V/2-01 (Euro 5)
3.2. Description générale :	
3.2.1. Genre	: Moteur diesel, 4 temps.
3.2.2. Principe de fonctionnement	: Moteur à combustion interne à pistons en mouvement alternatif et vilebrequin
3.2.3. Suralimentation	: Par turbo compresseur entraîné par les gaz d'échappement avec échangeur thermique
3.2.4. Dispositifs antipollution (sur demande)	: Système SCR, silencieux d'échappement avec catalyseur injection d'Adblue avec unité d'alimentation et de dosage
3.3. Nombre et disposition des cylindres	: 6 cylindres en ligne
3.4. Cylindrée	: 7.201 cm³
3.5. Rapport volumétrique de compression	: 17.5 ±0.5
3.6. Puissance maximale	: 210 kW
3.7. Régime de puissance maximale	: 2.200 tr/min
3.8. Couple maximal	: 112 mdaN
3.9. Régime du couple maximal	: entre 1.200 et 1.600 tr/min
3.10. Régime de rotation maximal	: 2.750 +60 -250 tr/min (Euro 4) – 2.700 tr/min (Euro 5)

3.11. Carburant utilisé : Gasoil

3.12. Réservoirs à carburant :

3.12.1. Emplacement	En avant de l'essieu 1	
	De série	En option
	Côté droit	Côté gauche
3.12.2. Capacité (en litres)	185	160
3.12.3. Matériau	Acier	

Sur demande : Un réservoir (acier) de 45 litres placé coté gauche en avant de l'essieu 1 (Chauffage autonome)

3.13. Mode d'alimentation du moteur : Par pompes-conduites-injecteurs gérés électroniquement (injection directe)
3.14. Type de filtre à air : à cartouche sèche
3.15. Allumage : par compression
3.16. Tension d'alimentation des circuits électriques : 24 volts
3.17. Dispositif d'anti-parasitage : sans objet
3.18. Refroidissement du moteur : par circulation d'eau forcée et radiateur avec ventilateur visco-coupleur
3.19. Nombre de silencieux d'échappement : un
3.20. Niveau sonore au point fixe :
3.20.1. Valeur du niveau sonore : 92 dBA (Euro 4) – 91 dBA (Euro 5)
3.20.2. Régime de rotation correspondant : 1.650 tr/min
3.20.3. Position de la sortie d'échappement : à l'arrière gauche
3.21. Emplacement du symbole de la valeur corrigée du coefficient d'absorption : Sur la plaque constructeur.
3.22.
3.23.
3.24. Classe environnementale : 0555*0651C (Euro 4) – 0555*0651G (Euro 5)

4. TRANSMISSION DU MOUVEMENT

4.1. Type des boîtes de vitesses :
Mécaniques :
MB GO 110 (6 rapports avant et 1 marche arrière)

4.1.1. Emplacement du levier de commande : Au plancher
4.2. Type d'embrayage : Monodisque à sec
4.2.1. Mode de commande : Par pédale avec transmission hydropneumatique
4.3. Type de transmission entre boîte de vitesses et roues : Arbre à cardan entre boîte et pont, et arbre d[illegible] pont et moyeu.
4.4. Démultiplication de la transmission :
4.4.1. Circonférence de roulement des pneumatiques de référence : 3.184 mm
4.4.2. Démultiplication et vitesses à 1.000 tr/min

Combinaison des vitesses	Rapports de boîte	Rapport du pont	Dém[illegible] totales	Vitesses à 1.000 t/min (en Km/h)
1	6.12			5.97
2	3.48		[illegible]7	10.51
3	2.09		[illegible].91	17.51
4	1.35	5.222	[illegible]7.04	27.13
5	1.00		5.222	36.58
6	0.75		3.91	48.85
Arrière	5.75		30.02	6.36

Les rapports de la boîte et du pont sont donnés comme quotient de la vitesse de rotation d[illegible] la vitesse de rotation d'entrée

Peuvent être montés en option les rapports de pont suivants : 2.846 – 3.154 – 3.5[illegible] 4.300 – 5.222 – 5.875

4.5. Vitesse maximale effective : 100 Km/h
4.5.1. Sur route : 90 Km/h
4.5.2. Sur autoroute : 100 Km/h
4.6. Indicateur de vitesse : oui
4.7. Compteur kilométrique : oui
4.8. Chrono tachygraphe : oui
4.9. Limiteur de vitesse : oui, par réglage du boîtier électronique à 100 Km/h

5. SUSPENSION

5.1. Avant : Suspension pneumatique à 2 soufflets – Essieu à roues indépendantes - 2 amortisseurs télescopiques de type hydraulique – 2 triangles superposés par côté – Barre stabilisatrice

5.2. Arrière : Suspension pneumatique à 4 soufflets - Essieu rigide guidé par 2 bras longitudinaux inférieur et deux bras obliques supérieur en triangle – 4 amortisseurs télescopiques de type hydraulique – Barre stabilisatrice
5.3.
5.4. Suspension spécifique : - Gestion électronique[illegible] de la suspension
- En option : Une commande pneumatique à trois positions permet de baisser ou monter la suspension.
Le véhicule ne peut circuler que lorsque la commande au tableau de bord est sur la position intermédiaire (voyant de contrôle éteint)

6. DIRECTION

6.1. Type de direction : à vis à circulation de billes avec assistance hydraulique intégrée.
L'effort [illegible] amplifié par pression hydraulique sur l'écrou récepteur du boîtier de direction.
Cette [illegible] délivrée par une pompe hydraulique entraînée par le moteur.

6.2. Diamètre de braquage hors tout : [illegible] mètres

7. FREINAGE

7.1. Frein de service : A do[illegible] agissant respectivement sur les deux essieux (type I.I).
7.2. Répartiteur de freinage : [illegible]
7.2.1. Dispositif anti-blocage de roues : Oui, de catégorie 1
7.2.1.1. Principe : [illegible]eur sur chaque roue
7.3. Frein de secours : [illegible] par l'indépendance des circuits
7.4. Frein de stationnement : A main, par cylindres à ressorts sur l'essieu 2.
7.5. Mode de transmission des efforts aux roues :
7.5.1. Frein de service : Par air sous pression
7.5.2. Frein de secours : Par air sous pression
7.5.3. Frein de stationnement : Mécanique, par mise à l'air libre des cylindres à ressorts de l'essieu 2.
7.6. Assistance des freins :
7.6.1. Frein de service : Par air comprimé
7.6.2. Frein de secours : Par air comprimé
7.6.3. Frein de stationnement : Non
7.7. Réservoirs de fluide et d'énergie : De 4 à 7 réservoirs d'air comprimé
Circuit essieu 1 : 1 de 30 litres
Circuit essieu 2 : 1 de 30 litres
Servitudes et secours : 1 de 60 litres ou 2 de 30 litres + 2 (en option) de 20 litres
Tampon : 1 de 20 litres
7.7.1. Mode d'alarme pour les défaillances : Voyants lumineux (rouge et jaune) sur planche de bord et écran multifonction
7.7.2. Paramètres mesurés pour l'alarme : Chute de pression pneumatique ou défaillance électronique
7.7.3. Mode de contrôle du bon fonctionnement de l'alarme : Lors de la mise sous tension ou par réalisation d'une défaillance

7.8. Type de freins :
7.8.1. Frein de service
7.8.1.1. Essieu 1 : Disques
7.8.1.2. Essieu 2 : Disques
7.8.2. Frein de secours : Disques
7.8.3. Frein de stationnement : Disques

7.9. Dispositif ralentisseur :
7.9.1.
7.9.2. Dispositif ralentisseur additionnel permettant de bénéficier de la majoration des poids prévue au nota du chapitre 2 :
Sur demande : Ralentisseur hydraulique
7.9.3. Dispositif ralentisseur permettant de satisfaire à l'essai du type II bis :
Frein moteur par volets dans collecteurs d'échappement et clapets d'échappement incorporés à la culasse

7.10.

8. CARROSSERIE

8.1. Carrosserie : CAR (Classe 2)
8.1.1. Les véhicules peuvent recevoir (en fonction de l'équipement) les options suivantes :
- Coupe batterie
- Double-vitrage
- Chauffage autonome
- Climatisation
- Trappes de toit en verre
- Trottoir amovible
- Rack à bagages
- Aménagement pour l'accès aux personnes à mobilité réduite et aux utilisateurs de fauteuil roulant, conformément à l'annexe [illegible] ive 2001/85/C.E.

Soutes à bagages : 6 m³ (porte simple médiane)
5,7 m³ (porte double médiane)

8.2. Matériaux constituant la carrosserie : Caisse monocoque, construction autoportante, treillis en profilés d'acier à sec[illegible]laire assemblé par soudures électriques, recouvert de tôles d'acier soudées électriquement
8.2.1. Protection contre l'incendie : Oui, plus alarme incendie dans le compartiment moteur, dans le compartime[illegible] autonome et dans les soutes à bagages

8.3. Nombre de places assises :

TABLEAU DES AMENAGEMENTS TYPES						
Nombre de places assises (1) (y compris le conducteur)		Nombre de places debout (2)		Poids à vide maximum en ordre de marche [illegible]		
Maximum	Minimum	Maximum	Minimum	Essieu 1	Essieu 2	[illegible]
60	46	24	5	4.300	7.400	[illegible]

(1) Y compris les deux places pour personnes à mobilité réduite
(2) Le nombre de places debout sera limité à la moitié des places assises
(3) Les poids à vide en ordre de marche diminuent en fonction, du choix des options et des implantatio[illegible]

8.4. Sièges :
8.4.1. Nombre total correspondant aux aménagements décrits au point 8.3. :

NOMBRE DE SIEGES ET BANQUETTES					
Siège 1 place		Banquettes 2 places		Banquette arriè[illegible]	
Minimum	Maximum	Minimum	Maximum	Minimum	[illegible]m
1	1	22	27	1	

8.4.2. Les sièges peuvent avoir les options suivantes :
Sièges basculants avec verrouillage, sièges avec assises relevables.

8.5. Nombre de portes :
8.5.1. Latérales :
Avant gauche : Néant
Avant droite : 1 porte simple (1 vantail) de service, louvoyante à [illegible]électropneumatique
Médiane : 1 porte simple (1 vantail ou 2 vantaux) de service, [illegible] commande électropneumatique

Ces portes sont équipées de commande de sécurité intéri[illegible]eure.

8.5.2. Arrière : sans objet
8.5.3. Fermetures : verrouillage à clés de l'extérieur[illegible]ouillage intérieur.

8.6. Emplacement et mode d'ouverture des vitres e[illegible]secours :
8.6.1. Emplacement :
Côté gauche : 6 baies latérales dont 2 en is[illegible]urs, comptant double
Côté droit : 6 baies latérales dont 2 en iss[illegible]s, comptant double
Face arrière : 1 lunette considérée com[illegible]secours
Pavillon : 2 trappes d'évacuation des [illegible]isant office d'évacuation des fumées)

Les baies latérales peuvent être plei[illegible]e type coulissante.

8.6.2. Mode d'ouverture :
8.6.2.1. Vitres : Marteaux-pic[illegible]roximité de chaque vitre issue de secours.
8.6.2.2. Trappe de toit : pa[illegible] marteaux pics placés sur chaque trappe de verre

8.7. Nature des matériaux utili[illegible]s vitrages :
8.7.1. Pare-brise [illegible]illeté
8.7.2. Vitres latérales [illegible]empé
8.7.3. Lunette arrièr[illegible] trempé
8.7.4.Pavillon [illegible]e trempé (avec l'option trappe de toit en verre)

8.8. Equipement des [illegible]ises en ceintures de sécurité :
VEHICULE LIVRE[illegible]
8.8.1. Place[illegible]
8.8.1.1. [illegible]ducteur : 1 ceinture 3 points à enrouleur, sur siège type : - ISRI (6860/875 NTS) ou GRAMMER (MSG 90.5 PG), avec les points d'ancrages sur le siège
8.8.1.2 [illegible]voyeur : Néant
8.8.2. P[illegible]e :
8.8[illegible] passagers : Ceintures 2 points à enrouleur, sur siège EvoBus type Nuels Eco (ancrages sièges sur rails) avec les points d'ancrages sur chaque siège

VEHICULE [illegible] AMENAGE
Le vé[illegible]ré sans aucun moyen de fixation pour les sièges passagers.
8.9.
8.

9. ECLAIRAGE

9.1. Feux de route : deux, indépendants
9.2. Feux de croisement : deux
9.3. Feux de position
9.3.1. Avant : deux, incorporés aux feux de croisement
9.3.2. Latéraux : treize, (six coté droit et 7 coté gauche)
9.4. Feux de position arrière : deux
9.5. Indicateurs de changement de direction :
9.5.1. Avant : deux, indépendants
9.5.2. : deux, groupés aux feux de position
9.5.3. : deux, indépendants
9.6. Feux de : deux, groupés aux feux de position
9.7. Eclairage de la plaque d'immatriculation : deux, indépendants
9.8. Dispositifs clignotants :
9.8.1. Avant : sans objet
9.8.2. Arrière : deux, groupés aux feux de position
9.8.3. Latéraux : treize, dont six groupés aux feux de position et sept indépendants
9.9. Feux de détresse : Par fonctionnement simultané des indicateurs de changement de direction
9.9.1. Sur demande : Une commande distincte, utilisée pour le transport d'enfants, asservie aux portes alimente les feux de détresse
9.10. Feux de marche arrière : deux, groupés aux feux de position
9.11. Feux de brouillard :
9.11.1. Avant : deux, indépendants
9.11.2. Arrière : un, indépendant, côté gauche
9.12. Feux d'encombrement :
9.12.1. Avant : deux, indépendants sur la partie haute du pavillon
9.12.2. Arrière : deux, sur la partie haute du pavillon
9.13. Dispositif de signalisation complémentaire arrière :
9.13.1. Indicateur de changement de direction : deux, indépendants sur la partie haute du pavillon
9.13.2. Feux de stop : deux, incorporés aux feux d'encombrement
9.14. Feux spéciaux :

10. DIVERS

10.1. Accessoires
10.1.1. Essuie-glaces : 2 à deux vitesses et balayage intermittent
10.1.2. Lave-glace : oui
10.1.3. Rétroviseurs :
10.1.3.1. Extérieur : deux
10.1.3.2. Intérieur : Un
10.1.4. Avertisseur sonore : oui, deux
10.1.5. Dispositif antivol : antivol de direction (en option)
10.1.6. Extincteur : 1 de 6 Kg, placé sous l'une des banquettes avant
10.1.7. Equipements particuliers : une boîte de premier secours - une lampe autonome - un triangle de pré signalisation – protection électronique des circuits électriques
10.1.8. Chauffage autonome : oui, sur demande
10.1.8.1. Nature du combustible : Liquide
10.2. Marque d'identité
10.2.1. Emplacement de la plaque constructeur : Dans l'emmarchement de la porte avant
10.2.2. Emplacement de la frappe à froid du numéro d'identification : Sur la oméga, à droite dans le compartiment avant (derrière le pare-chocs).
10.2.3. Structure du numéro d'identification

WEB	633 252	.	3	
Identification du constructeur	Identification du type	Direction : 1 = à gauche - 2 = à droite	Véhicule complet	Numéro dans la série du type

10.2.4. Le numéro d'identification commence à : WEB 633 252 13 245 001
10.2.5. Identification du moteur : sur le côté droit du bloc moteur
10.3.

11. VISITES TECHNIQUES

11.1. Emplacement de la plaque correcteur : sans objet
11.2. Pression déclarée par le constructeur : 9 bars
11.3. Pression de disjonction : 11.5 ± 0.3 bars
11.4. Pression aux têtes d'accouplement : sans objet
11.5. Longueur des bras de levier : sans objet
11.6. Course maximale des actionneurs de freins : Essieu 1 : 64 mm
Essieu 2 : 64 mm
Diamètre des vérins : Essieu 1 : 24"
Essieu 2 : 24"/24"

11.7. Nature du repérage des réservoirs d'air en fonction de leur affectation :

INSCRIPTION	AFFECTATION
AV	Circuit essieu 1
AR	Circuit essieu 2
S	Servitudes

11.8. Observation

PROCES-VERBAL DE RECEPTION PAR TYPE

Il résulte des constatations effectuées à la demande du Représentant accrédité du constructeur que les véhicules de catégorie internationale M3 [illegible] de la marque MERCEDES BENZ dont les types – variantes – versions suivent : 633 252 926
Livrés :
- aménagés satisfont aux dispositions des articles R.311-1 à R.318-5, R.321-20 et R.413-13 du Code de la Route et des Arrêtés Ministériels pris en application pour la catégorie du type de véhicule concerné.

NOTA : - Véhicule conforme aux limites du niveau C de la directive 2006/51/C.E. pour le moteur OM 926 LA IV/2-06.
- Véhicule conforme aux limites du niveau G de la directive 2006/51/C.E. pour le moteur OM 926 LA V/2-01.
- **Véhicule réceptionné suivant la directive 2001/85/C.E**

Fait à Montlhéry, le 06 Mai 2008

L'Ingénieur de l'Industrie et des Mines

L. MIS

Vu et approuvé :
Enregistré sous le n° P-2380.08.00
Fait à Paris, le 06 Mai 2008
Pr. le Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement d'Ile de France
Pr. le chef de la Division Automobiles, Métrologie et Appareils [illegible]

Le Chef du Centre National de Réception des Véhicules

M. CHAPUT

ANNEXE III
CERTIFICAT DE CONFORMITE

(1) Soussignés, EvoBus France S.A.S., 2 à 6 rue du Vignolle – Zone Industrielle – 95200 Sarcelles, représentant dûment accrédité de EvoBus GmbH D-70567 Stuttgart constructeur, certifie que le véhicule prêt à l'emploi :
(2) Désignation :

(D1)		: MERCEDES BENZ	
(D2)	Type - Variante - Version	: 633 252 926	
(D3)	Dénomination commerciale	: Intouro ME	
(E)	Numéro de réception de la série du type	: WEB 633 252 13 248 604	(3)
(F1)	Masse en charge maximale techniquement admissible	: 19.000 Kg	
(F2)	Masse en charge maximale admissible en service dans l'Etat (PTAC)	: 19.000 Kg	
(F3)	Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'Etat (PTRA)	: Néant ~~ou 22.500 Kg~~	(1)
(G)	Masse en service (G.1 + G.2)	: 11 775 Kg	(3)
(G1)	Poids à vide national (PV)	: 11 700 Kg	(3)
(J)	Catégorie internationale	: M3	
(J1)	Genre national	: T.C.P.	
(J3)	Carrosserie (désignation nationale)	: CAR	
(K)	Numéro de la réception par type	: P-2380.08.00	
(P1)	Cylindrée	: 7.201 cm³	
(P2)	Puissance nette maximale	: 210 kW	
(P3)	Source d'énergie	: GO	
(P6)	Puissance administrative	: 19 CV	
(Q)		: non concerné	
(S1)	Nombre de places assises (y compris celle du conducteur)	: 60	(3)
(U1)	Niveau sonore à l'arrêt	: 92 dB(A) - ~~91 dB(A)~~	(1)
(U2)	Régime de rotation du moteur lui correspondant	: 1.650 tr/min	
(V7)		: non concerné	
(V9)	Classe environnementale	: 0555*0651C – ~~0555*0651G~~	(1)

- est entièrement conforme au type et à la version dont le prototype a fait l'objet du procès-verbal de réception ci-dessus et peut, de ce fait, être immatriculé sans réception complémentaire (voir nota)

- sort de nos usines, le
pour être livré à : **SOGELEASE FRANCE**
pour le compte de : **KEOLIS STCAR**
4 Route de Plascassier
06650 OPIO

EVOBUS FRANCE SAS
2 à 6 Rue du Vignolle
95200 SARCELLES - ZI

Fait à Sarcelles, le 28/08/2008

(1) Rayer la mention inutile – (2) Références communautaires de la Directive 1999/37/CE relative aux documents d'immatriculation – (3) A compléter

Nota : Pour obtenir l'immatriculation du véhicule désigné ci-dessus, il doit être joint, au présent certificat le procès-verbal de réception du type
Rappel : Toute transformation de ce véhicule susceptible de modifier sa situation au regard des articles R.312.1. à R.312.25., R.314.1. à R.317.7., R.317.15. à R.317.17 et R.318.1. à R.318.5. du Code de la Route, ou toute modification du véhicule à la suite de laquelle il cesserait d'être conforme aux indications portées sur le certificat de conformité (en particulier pour les organes qui font l'objet d'une prescription de conformité à un texte réglementaire) doit faire l'objet : - d'une déclaration en préfecture
- le cas échéant, d'une réception à titre isolé, par le service en charges des réceptions

ATTESTATION D'EQUIPEMENT

Nous soussignés, EvoBus France S.A.S., 2 à 6 Rue du Vignolle - Zone Industrielle - 95200 Sarcelles, certifions que le véhicule faisant l'objet du certificat de conformité ci-dessus, sort bien de nos usines équipé :

a) d'un ralentisseur hydraulique (si oui, poids majoré de 250 Kg, seulement avec B.V. mécanique)	: oui – ~~non~~	(1)
b) de places assises	: 60 ou 56	(3)
c) de places debout	: 24	(3)
d) d'une traverse arrière 3.500 Kg	: ~~oui~~ – non	(1)
e) d'une porte médiane	: ~~Un vantail~~ – Deux vantaux	(1)
f) d'un aménagement pour un passager en fauteuil roulant	: oui – ~~non~~ - 1	(1) (3)
g) d'un trottoir amovible	: ~~oui~~ – non	(1)

Fait à Sarcelles, ~~le 28/08/2008~~

EVOBUS FRANCE SAS
2 à 6 Rue du Vignolle
95200 SARCELLES - ZI

(1) Rayer la mention inutile
(3) À compléter